

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2025

---

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 1

présenté par  
M. Schellenberger

-----

## ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.